1147

DISCOVRS
SVR LA DEPVTATION
DV PARLEMENT,
AMr le Prince de Condé.

I'AVOIS eû de la peine a adiouſter foy à la nouuelle qu'on m'auoit eſcrite de Paris, que le Parlement auoit deputé vers Monſieur le Prince, pour luy teſmoigner la ioye que la Compagnie auoit de ſon retour, & l'aſſeurer en meſme temps de ſes ſoubmiſſions, & de ſes reſpects: mais cette nouuelle m'ayant eſté depuis confirmée. I'auouë que i'ay eſté ſaiſi d'eſtonnement, & d'indignation tout enſemble, d'apprendre que cette Compagnie autresfois ſi Auguſte, & ſi Genereuſe, ſe ſoit abbaiſſée à vne ſi prodigieuſe lâcheté.

Car ſans parler qu'il n'y a point d'exemple dans les Regiſtres que le Parlement de Paris ayt iamais fait en vne pareille occaſion, des ſemblables complimens vers des Princes du ſang, qui ſont ſuiects du Roy auſſi bien que nous, qui ſont ſouſmis aux meſmes loix qui nous lient, & n'ont autre aduantage que d'eſtre les premiers Gentils-Hommes du Royaume; on ne pouuoit point d'ailleurs tirer en exemple la Deputation qui auoit eſte faicte vers Monſieur le Duc d'Orleans, lequel eſtant fils de France, Oncle du Roy, & Lieutenant General de la Couronne, eſt infiniment eſleué au deſſus d'vn Prince du Sang, & merite partant des honneurs ſinguliers; & le Parlement a fait ſans doute vne iniure tres ſenſible à ſon Alteſſe Royalle de luy auoir eſgalé vn homme qui ne luy parle que le chapeau à la main.

Mais quand ie fais reflexion ſur les choſes qui ſont paſſées depuis trois mois, quand ie me repreſente deuant les yeux

les Images encores toutes fraiſches des cruautes horribles que ce Prince a fait exercer, quand ie me réſouuiens des recits funeſtes qu'on m'a fait, des actes d'hoſtilité qu'il a commandées, de la deſolation des Villes, & des Villages, du violement des femmes, & des filles, de la profanation des Egliſes, ſans reſpecter le Myſtere Adorable de nos Autels, quand ie treuue icy depuis tantoſt huict iours que i'y ſuis ariué, les marques des traictemens Barbares que ce Prince a fait ſouffrir à tant de perſonnes innocentes; Mais quand ie ſonge au deſſein furieux qu'il auoit entrepris de faire perir par le fer, & par le feu cette grande Ville, la commune patrie de tous les François, ie ne puis ſupporter que le Parlement auquel il doit conte de ſes actiõs & de ſa vie, le ſoit aller trouuer pour luy faire, auec vne baſſeſſe indigne, vne eſpece de remerciement des maux horribles qu'il a cauſez. N'eſtoit ce pas afin qu'il fut libre de reuenir à Paris, & qu'on perdiſt le ſouuenir des mouuemens de hayne & d'auerſion qu'on auoit conçeu ſi iuſtemẽt contre luy? Falloit-il encor le receuoir auec pompe dans nos murailles, & qu'il y ſoit entré plus glorieux que s'il y fuſt entré par la bréche? Car qu'auroit-il fait autre choſe dãs vne victoire ſanglante, que de faire nager ſon cheual, pour vſer de ſes termes, dans le ſang des Pariſiens, & triompher ainſi de nos vies, de nos biens, & de nos corps? Mais toutes ces choſes eſtoient ſuiettes par leur condition à l'Empire de la Fortune: nous pouuons perdre auec courage ces faux biens qui nous ſont eſtrangers, & quand l'iniuſtice ou la violence nous les oſtent, nous ne perdons rien qui ſoit à nous, ſelon les ſentimens meſmes des Philoſophes Payens.

Il n'y a que l'amour de la patrie & de la liberté auquel il n'eſt pas permis aux gens de bien de pouuoir renoncer, c'eſt vn bien qui nous appartient proprement, que l'vſurpation des tyrans ne nous peut rauir; & que la nature & la raiſon qui ſont les deux puiſſances legitimes auſquelles nous deuons nos premiers reſpects, nous ont confirmée, comme vn depoſt ſacré qu'elles nous obligent de garder, & de deffendre iuſques à la mort. Celuy qui par foibleſſe ou par intereſt

RBC/NcU

pert le desir de conseruer sa liberté, il manque en premier lieu par son pernicieux exemple, contre le deuoir qui l'attache à la societé ciuille, il se trahit soy-mesme, & efface en quelque sorte ce rayon d'independance que Dieu a graué dans nos ames en nous formant à son Image, de ne recognoistre point de Souuerain sur la terre en la conduitte de nostre raison, & de nos pensees.

Mais quand ceux qui sont establis dans le gouuernement d'vn Estat pour estre les protecteurs de la liberté publique, s'abandonnent tous les premiers aux tyrans qui les veut opprimer: Qu'elle esperance peut-il rester de se pouuoir conseruer, si ceux qui en doiuent estre les plus fermes appuis, la vendent & la trahisse? Nous apprenons des Histoires que la puissance des Empereurs Romains ne seroit iamais montée au comble de l'insolence où elle a esté, si la lâcheté du Senat n'eust fortifié par ses cõplimens infames les progrez de la tyrannie: Et surquoy il est important que les Officiers du Parlement fassent vne serieuse reflexion. Ils doiuent prendre garde que leur institution estant aussi ancienne que la Monarchie, ils sont les dépositaires des loix fondamentales de l'Estat, & sont obligez en leurs consciences, & par le deuoir de leurs charges, de s'opposer aux entreprises des Ministres & des Fauoris, & de renoncer plustost à leurs dignitez que de souffrir que les loix soient violées. Il n'appartient pas à la verité à des personnes priuées d'examiner la conduite des Souuerains, mais pour ceux que la necessité de leur employ engage de veiller à la seureté des peuples. Qu'ils se souuiennent qu'ils respondront deuant Dieu de la negligence qu'ils y apportent, & que toutes les oppressions qui s'authorisent par leur tolerance criminelle leur seront quelque iour imputées. Si le Parlement eut fait quelque reflexion sur ces deuoirs; il n'auroit pas sans doute deputé vers Monsieur le Prince: car puisque ces marques d'honneur ne se rendent qu'à la qualité des personnes, ou bien à leur vertu; Il a esté desia obserué qu'il n'y auoit point d'exemple qui l'obligeast à cette ceremonie, puis qu'on ne

679864

l'auoit iamais pratiquée enuers des Princes du Sang. D'ailleurs, le traittement cruel que Paris a receu de ce Prince, ne luy auoit pas merité cét honneur. Certes, il n'eſtoit pas iuſte qu'il receut des teſmoignages de noſtre amour, & de noſtre eſtime, pour auoir entrepris de perdre la Ville Capitale du Royaume, que l'Hiſtoire marquera ſans doute auec vn reproche eternel contre ſa memoire. Ouy, ce deſſein furieux fleſtrit cette haute reputation qu'il auoit acquiſe, & comme la gloire des batailles gagnées ſe partage auec la conduite des Chefs, la valeur des ſoldats, & auec la fortune qui y preſide le plus ſouuent, la poſterité iugera ſans doute des moyens & des qualitez de ce Prince, par l'action la plus remarquable de ſa vie. Et quand elle verra que pendant la minorité de ſon Roy il a voulu ruiner Paris, qui eſt non ſeulement l'ornement, mais l'abregé de tout le Royaume; elle lira auec horreur vne entrepriſe ſi deteſtable, & conſiderera ce Prince comme vn Monſtre, né pour la ruine & la deſolation de ſon Païs.

Mais quelle honte ſera-ce au Parlement, dont on ſçait que le ſoing ſe doit employer à punir les violences publiques, d'auoir non ſeulement diſſimulé par leur ſilence ce qui ſeroit encor tolerable pour le bien de la Paix, mais d'auoir honoré l'Autheur de tant de maux d'vne Deputation qui ne luy eſtoit point deuë, quand il ſeroit meſme reuenu tout couuert de Lauriers gaignés ſur les anciens Ennemis de cette Couronne? n'eſt ce pas decerner le Triomphe à celuy qui n'a pas eſté le vainqueur? mais le flambeau fatal d'vne guerre Ciuille qu'il auoit allumée, & cette proſtitution ne marque elle pas la foibleſſe d'vn corps qu'il falloit par prudence cacher à ceux qui ne cherchent que l'occaſion d'abbattre ce qui luy reſte d'authorité?

Les Peuples voiſins loüoient autresfois le gouuernement de la Frãce, parce que la puiſſance Royalle, diſoient ils, y eſt temperée par l'authorité des Parlemens, leſquels encor bien qu'ils tirent leur pouuoir de celuy que le Roy leur communique, tout ainſi que les Aſtres empruntent leur lumiere de

celle

celle du Soleil. Neantmoins on peut dire que comme les Philosophes nous enseignent que les Astres ont vne lumiere qui leur est propre, d'autant que la lumiere est vne qualité du Ciel. Les Parlemens aussi, & entre-autre celuy de Paris a vne authorité non participée selon les loix fondamentales de la Monarchie, soit parce qu'il a vn establissement aussi ancien que celuy de la Royauté, ainsi qu'il a esté desia obserué, soit enfin que les Roys luy ayent confié comme en depost le soin & la conseruation des loix, ausquelles ils ont bien voulu eux mesmes s'assuiettir à l'exemple de Dieu, qui dans la conduitte de l'Vniuers, selon la pensée d'vn Pere de l'Eglise, a commandé vne seule fois pour obeïr toûjours.

Que si le Parlement doit apporter le temperament si necessaire aux entrepriſes continuelles des Ministres & des Fauoris, qui abusent de la puissance Royale, ne luy peut on pas faire à present vn iuste reproche, qu'il pert par sa faute vn aduantage si vtile au public, & si glorieux à luy mesme? car encor qu'on ne doiue pas peut-estre approuuer tout ce qu'il a fait depuis vn an, puisque l'on en reçoit si peu de fruit, & qu'il soit assez manifeste par l'euenement & la lascheté honteuse de quelques-vns que ceux qui ont fait le plus d'esclat dans la Compagnie, n'ont esté animez que par des interests de famille, & par des mouuemens de caprice, sans aucun dessein du bien public. Ceux qui estoient bien intentionez deuoient songer qu'il falloit touſiours faire vne retraitte honorable, & laisser la terreur, & la crainte à ceux qui les auoient attaquez: que le Parlement n'auoit pas fait ses derniers efforts, afin de retenir & d'empescher les Ministres de ne rien entreprendre de nouueau à l'aduenir.

Et tout au contraire, n'a-t'on pas veu des Conseillers de la Cour dans l'anti-chambre du Cardinal Mazarin se presser en foule pour luy demander pardon des choses qui s'estoient passées, & luy tesmoigner le desplaisir qu'il leur restoit d'auoir esté gens de bien? Ie ne me plains tant de ces actions priuées qui montrent bien à la verité la bassesse de

quelques particuliers ; mais qu'il ſoit dit que le Parlement ait deputé vers Monſieur le Prince, que la poſterité liſe que Monſieur le Prince a receu compliment pour auoir aſſiegé Paris, deſolé la campagne à dix lieuës à la ronde, abandonné à l'inſolence barbare des ſoldats eſtrangers, non ſeulement tant de femmes innocentes, mais le Sanctuaire meſme du Dieu viuant, qu'on a prophané par des ſacrileges horribles; c'eſt ce que ie trouue inſupportable à des François, qui eſtans nais libres par leur condition, deuroient pluſtoſt mourir que commettre ces lâchetez!

Dauantage, comme les Princes ne ſouffrent ordinairement pour punition de leur excez, que la haine des peuples qu'ils affligent, qui eſt ſans doute vne punition plus grande qu'ils ne penſent, s'ils y faiſoient reflexion : Eſtoit-il iuſte, mais eſtoit-il à propos de rendre à Monſieur le Prince cét honneur qu'il ne meritoit point? ne falloit il pas qu'il reconnuſt la faute qu'il auoit commiſe par les marques de noſtre meſpris & de noſtre auerſion?

Mais qui ne ſçait dailleurs les deſſeins ambitieux, que l'eſprit de ce Prince medite depuis quelque temps, & la demande qu'il auoit faite, & qu'on luy auoit accordée, des places de Clermont, Stenay, & Iamets, en Souueraineté ; ne fait-elle pas voir qu'il ſouffre auec quelque impatience la qualité de Subjet? Tous les Princes, diſoit vn de nos Roys, aſpirent à l'independance; de là naiſſent tant de remuëmens & tant de guerres ciuiles que nous eſprouuons; & c'eſt pourquoy il eſt important de les abbaiſſer, & qu'ils croyent qu'il leur eſt impoſſible de faire reüſſir leurs entrepriſes pernicieuſes: Or comme le Parlement de Paris peut ſeul empeſcher les factions naiſſantes; il eſt de ſon deuoir, principalement dans la minorité du Roy, de ne plus ſouffrir qu'il s'eſleue quelqu'vn qui puiſſe faire vn party dans le Royaume, & il doit employer ſes ſoins d'en ruiner tous les pretextes, & les cauſes meſmes les plus eſloignées ; & par cette raiſon, il eſt de la prudence du Parlement de teſmoigner courage & fermeté à vn Prince, qui a fait voir par cette derniere entrepriſe que

ſon eſprit remuant n'en demeurera pas là, & que c'eſt vn fleau que Dieu nous prepare pour affliger ce Royaume.

Mais la derniere, & la plus importante raiſon pour laquelle le Parlement a eû tort de faire cette Deputation, & que cét eſtrange abbaiſſement qui n'eſtoit pas dailleurs neceſſaire, confirme en premier lieu les ſentimens des Peuples, dans le mauuais bruit qu'on a fait courir que les Deputez du Parlement auoient eſté corrompus dans les negotiations de la Paix, & qu'ils ont plié dans vn temps où il y auoit ſujet deſperer quelque ſoulagement dans les miſeres publiques, ſoit par l'acheminement de la Paix generalle qui nous eſtoit offerte, ſoit par le changement du Miniſteriat, qui eſtoit vn point ſur lequel il ſemble qu'il ne falloit point conclure. Or comme la fin perpetuelle des Miniſtres a eſté de deſ-vnir les Peuples dans les Parlements, ils ne manquent pas ſans doute de profiter de cette occaſion, & comme ils ſe perſuadent auoir ſujet d'abbattre leur authorité, & de reſtablir ce gouuernement abſolu qu'ils ont pratiqué depuis quelque années. Ie ne doute pas qu'ils ne reprennent bien toſt leurs conſeils violens, & que la baſſeſſe de cœur qu'ils ont recognuë par cette Deputation, ne leur donne eſperance de pouuoir ruyner facilement cette Compagnie qui les auoit retenu iuſques icy dans les bornes de quelque moderation.

Il n'eſt pas tres-difficile de conceuoir ce qu'ils feront, par ce qu'ils ont deſ ja entrepris: on a veu trois iours apres la publication de la Paix vn Arreſt du Conſeil d'Enhaut éuoquer les appellations comme d'abus, & caſſer vn Arreſt du Parlement qui en auoit retenu la cognoiſſance. On a deſ-ja veu les Commiſſions Souueraines de l'Hoſtel reſtablies. On entend tous les iours les plaintes des cruautés horribles, que les gens de Guerre commettent dans les pays du Mayne, & d'Anjou, & aux enuirons de Sens, pour s'eſtre declarez en faueur de Paris & du Parlement, ce qui eſt manifeſtement violer la derniere Declaration. Et cependant le Parlement eſt dans le ſilence, & ſouffre vne extreme ingratitude qu'on

mal-traite ceux qui ont attiré sur eux les maux qu'on leur fait endurer pour auoir embrassé sa querelle. Il permet que l'on viole à ses yeux les articles d'vne Paix si solemnellement iurée, & il se persuade cependant que la tempeste ne retombera pas dessus luy, comme si les Ministres ne conseruoient pas dans leur cœur vne haine enragée contre vne Compagnie qui est capable d'estre vn obstacle perpetuel à leur dessein, & qui les auroit perdus en cette derniere occasion, si elle eust poussé auec vigueur le conseil qu'elle auoit si genereusement projetté. C'est dailleurs vn aueuglement prodigieux, que de s'imaginer que quand la tyrannie des Ministres sera establie, qu'ils ne se ressouuiennent plus que le Parlement a eû des Princes Generaux d'armée, qui ont commandé sous ses Ordres; car outre que s'il faut iuger de l'aduenir par le passé, nous auons veu que les Ministres ne sont pas si sages pour oublier leurs ressentimens de vengeance qu'ils ont desia de la peine de dissimuler, (ce qui fait voir en passant la foiblesse de leur esprit, & de leur conduitte d'estre touchez des passions vulgaires) dont celuy qui se mesle du gouuernement doit estre exempt selon les regles de la Politique.

Mais quand les Ministres oublieroient le passé, ce que ie ne crois pas, c'est encor vne remarque fondée sur des exemples des histoires anciennes que le gouuernement violent & tyrannique, exerce ses premiers efforts sur ceux qui luy sont plus proches, & qui ont plus de droict & de pouuoir de luy resister. La raison est, que cette sorte de gouuernement ne se peut establir parfaittement, tant qu'il reste quelqu'vn qui a droict de resister au progrez du mal, parce que cette puissance illegitime est retardée ou par la pudeur, ou par la crainte, qu'elle ne le destruise par des entrepises trop hardies. C'est donc pour cela qu'elle n'a point de sujet de souffrir qu'il y ait quelque obstacle qu'on puisse oppoſer à ses excez.

Qui peut douter donc apres cela, qu'en fort peu de temps le Parlement ne soit l'object de la persecution des Ministres, & qu'ayant destaché les peuples, s'il leur est possible, de l'amour

mour & de l'vnion parfaite qu'ils ont iuſques-icy gardée auec cét illuſtre Corps, qu'ils n'en abbattent l'authorité, ou par la preſcription de tous les gens de bien, ou par quelque creation nouuelle, comme on commence deſia de nous en menaſſer. Que ſi cela arriue, qui ne void qu'il ne reſtera plus de rempart pour la liberté publique? qu'il n'y aura plus d'azile qui ſoit inuiolable pour conſeruer les innocens, & les opprimer? que les Prouinces ſeront de nouueau expoſées à l'auidité inſatiable des Partiſans. En vain on reclamera l'authorité des Loix, elles ſeront trop impuiſſantes pour ſecourir les foibles, & l'honneur des femmes, la pudicité des Vierges, nos biens & nos vies, ſeront la proye du Tyran qui s'éleue, & des complices qui fauoriſent ſes deſſeins.

Il ne faut point douter que toutes ces choſes n'arriuent, ſi le Parlement eſt vne fois opprimé; Et quand ie ſonge à cette lâche Deputation, il me ſemble deſia qu'elles sõt arriuées; mais d'autre-part, lors que ie fais reflexion que cette Deputation n'a pas eſté l'ouurage de tout le Parlement, que le plus grand nombre y a contredit, & que la plus-part des Enqueſtes, & des deux Chambres des Requeſtes du Palais, ont refuſé genereuſement de deputer. Quand ie me reſſouuiens que ce n'a pas tant eſté vne Deputation du Parlement de Paris, qu'vne Caballe formée de quelques particuliers, corrompus, timides, eſclaues, & deſpendans de la Cour, ie ſens mes eſperances renaiſtre, & ie me fortifie dans cette creance, qu'il reſte encor des gens de bien dans la Compagnie, qui n'ont pas flechy le genoüil deuant Baal, & qu'on n'a pas veu à Sainct Germain, aller à l'adoration infame du Cardinal; que le plus grand nombre ayme le public, & ne ſouffrira point que la liberté ſoit opprimée. On ne peut pas leur reprocher la Paix qu'ils ont conſentie, elle eſtoit en quelque façon neceſſaire pour le bien de l'Eſtat & de Paris, & pour ne pas tomber dans la puiſſance de quelques Generaux qui ont trahy vne ſi bonne cauſe, par les intelligences ſecrettes qu'ils ont touſiours conſeruée auec la Cour, par le mauuais vſage, pour ne pas dire honteux, ou le larcin de nos deniers,

& par la lâcheté d'auoir laiſſé prendre tous nos poſtes ſans reſiſtance.

Qu'on ne reproche donc point au Parlement vne Paix qu'il a creuë neceſſaire. Il faut que les peuples ſe confient à la protection de cette Compagnie Illuſtre, qui eſt diſpoſée plus que iamais de s'oppoſer auec vigueur, aux entrepriſes des Miniſtres, qui n'a autre but dans ſes conſeils que le ſoulagement des peuples, & qui faiſant gloire de meſpriſer ſes propres intereſts, ne ſera point diuertie d'vne ſi iuſte reſolution, ny par la foibleſſe des Chefs, ny par la corruption des penſionnaires, ny par la crainte de perdre leurs Charges & leurs emploits C'eſt à quoy le Parlement ſe trouue engagé par le zele du bien public, par la neceſſité de ſon inſtitution, par l'exemple de ſes predeceſſeurs, & par le deuoir de la dignité de la Compagnie qui ſe trouue ſi fort engagée.

Et vous, Prince mal-heureux, qui eſtiez n'agueres l'object de nos plus cheres affections, & pour qui nous auons fait tant de vœux & tant de prieres, & qui eſtant à preſent le ſuject de nos haynes les plus mortelles, que nous regardons comme noſtre ennemy irreconciliable, & comme le fleau dont Dieu menaſſe encor ce Royaume; ne tirez point de vanités, s'il vous plaiſt, de cette Deputation qui vous flatte, ce n'eſt point vne Deputation du Parlement, puis qu'elle n'a eſté, ny deliberée, ny arreſtée par l'aduis de la Compagnie, c'eſt vne viſite de quelque particuliers, & qui vous eſt plus iniurieuſe qu'elle ne vous eſt honnorable, puis que la plus ſaine partie du Parlement a reſiſté auec courage à vn abbaiſſement ſi honteux, mais ſçachez que vous eſtes hay de tous les François, que voſtre nom eſt en abomination dans les Prouinces, & que les Pariſiens ne vous voyent qu'auec mépris, & vne horreur ſecrette qui produira en temps & lieu des effets plus eſtranges que vous ne penſez pas. N'eſt-ce point vne punition viſible de Dieu ſur les deſordres de vôtre vie, & ces impietés ſacrileges, dont vous eſtes coupable, qu'ayant pû eſtre arbitre à voſtre retour de Flandres des differends du Parlement & du Miniſteriat, ayant pû decider

glorieuſement vne querelle ſi importãte, par l'authorité que le ſuccez de vos armes vous auoit acquiſe dans les eſprits des vns & des autres, vous auez par vn aueuglement prodigieux choiſi le plus mauuais party, & au lieu d'aſpirer à la gloire du liberateur de la France, au lieu de vous maintenir dans l'amour des Peuples en procurant quelque addouciſſement à leur miſere, vous auez protegé vn Eſtranger, ſeruy d'inſtrument à ſa vengeance, & entrepris de ruyner voſtre patrie, ſi Dieu n'euſt diſſipé par ſa prouidence la rage & la fureur de vos conſeils. Mais prenez garde qu'il n'exerce encor ſur vous des chaſtimens plus rigoureux, le temps viendra ſans doute, que vous aurez beſoin de reclamer la protection du Parlement que vous auez voulu opprimer, & le premier Fauory nous vẽgera des maux & des cruautés que vous auez cauſées. Ce ſera lors que vous implorerez en vain l'ordonnance de la ſeureté publique que vous auez violée, & ce Peuple innocent que vous auez voulu faire perir par la faim, ſe rira de voſtre diſgrace, & eſcoutera auec ioye, ou tout au moins auec indifference, la nouuelle de voſtre priſon, & le traictement rigoureux que l'on vous fera reſſentir.

FIN.